

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :** Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

**ABSENTS :** Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.01.05**    **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES - 2023**  
(Rapporteur : Christophe FORTIN)  
Nomenclature : 7.1 : Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu l'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

L'article L. 2312-1 du CGCT prévoit que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat et le Conseil municipal doit en prendre acte dans une délibération spécifique. Son contenu est défini à l'article D. 2312-3 du CGCT.

Ce rapport est transmis en annexe de la présente délibération.

Intervention de Monsieur MARINO MORABITO :

*« Remarques sur votre bilan 2022,*

*Dans ce rapport vous mettez en avant une maîtrise de la masse salariale mais la conséquence directe se remarque sur l'état de propreté de la Ville et des services publics en général.*

*Si l'on pourrait se réjouir de la baisse des charges de personnel entre 2021 et 2022 (économie de 35 000 €), celle-ci illustre malheureusement une réalité bien moins réjouissante. Ces économies s'expliquent par la diminution de l'effectif total de personnel (3 personnes en moins), mais l'on remarque également en parallèle une diminution bien plus importante du nombre d'équivalent temps plein (7 personnes en moins). Il y a donc davantage d'emplois à temps partiel, générateurs de précarité.*

*On constate dans le même temps une augmentation des heures supplémentaires : le personnel est sur-sollicité, au détriment de leur bien-être et de la qualité de leur travail.*

*L'audit sur la restauration scolaire en donne un bon exemple : les 3,6 équivalents temps plein produisent 600 repas, soit 166 repas par ETP contre 100 normalement acceptés !*

*Comment s'étonner de la qualité des repas servis à nos enfants dans ces conditions ?*

*Globalement, tout cela se ressent dans la moyenne des dépenses et des recettes de fonctionnement par ambarrois, encore bien inférieure à la strate moyenne nationale.*

*Nous remarquons également une baisse considérable des produits du parc locatif, qui est sûrement dû à une augmentation des ventes du foncier communal.*

*Notre indignation du soir va vers la baisse de 30% depuis le début de votre mandat aux associations de la Ville toutes confondues. Alors que les dons à l'enseignement privé eux augmentent.*

*Le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, nous livre en introduction, un très bon résumé des dégâts causés par la politique néolibérale de notre gouvernement.*

*En particulier sur les incidences négatives en matière de finances des collectivités locales. Parmi celles-ci, la réforme des retraites, dont le passage en force se poursuit, déplorée aussi par la Coordination des employeurs territoriaux.*

*Il est ainsi noté page 19 que « le cout de cette réforme pour les employeurs territoriaux est estimé par le gouvernement à 600 millions par an de 2024 à 2028, puis 700 millions d'euros par an à partir de 2028.*

*Alors, où sont les fameuses économies promises ?*

*Elles se font sur le dos des salariés. Car si le budget prévoit en page 56 « une évolution globale de 10% des dépenses de personnel sur la période 2022 – 2027, afin d'absorber l'évolution naturelle des dépenses de personnel et les réformes à venir », elle semble d'ores et déjà insuffisante pour suivre l'inflation et rattraper le retard de la Commune en matière d'emplois, par rapport à la strate équivalente.*

*Alors les économies c'est bien, mais dépenser mieux c'est préférable.*

*Nous sommes également navrés qu'au vu de vos intentions sur le budget de cette année qu'aucune somme ne soit prévue à l'amélioration du restaurant scolaire, alors que l'audit préconise un certain nombre de mesures, pas forcément couteuse dans l'urgence, pour la qualité des repas servis à nos enfants. Et pourquoi ne pas faire un plan pluriannuel de réhabilitation globale de ce restaurant scolaire. A croire que cet audit d'une valeur conséquente de 36 000 € ne sert à rien, à part uniquement à nous convaincre qu'une externalisation est inéluctable selon vous et le cabinet d'études ?*

*Pour finir, dans ce rapport vous concluez en prétendant assainir la situation financière pour la future équipe municipale, alors que le tableau des perspectives d'évolution 2022 – 2027 les résultats de clôture sont annoncés déficitaire d'environ 3,5 millions d'euros. Cette conclusion résume un peu la qualité de ce rapport en terme de compréhension ! »*

Monsieur FORTIN précise qu'il fait le lien sur la remarque concernant la maîtrise de la masse salariale avec la baisse des subventions. Des efforts ont été demandés à tous, certes difficiles, mais indispensables. S'il est souhaité que la commune puisse investir dans les conditions évoquées dans la présentation du rapport, il est nécessaire de faire des efforts. L'ensemble des acteurs sont impactés et sont remerciés à cet égard.

Le parallèle a été fait avec les dépenses pour les écoles privées : il s'agit d'une dépense obligatoire, la ville n'a donc pas le choix du montant versé.

Concernant la réforme des retraites, et notamment l'augmentation du point de cotisation employeur, elle vient obérer les finances des collectivités, mais la Collectivité n'a pas le choix. Pour ce qui est du restaurant scolaire, il n'est pas question aujourd'hui d'aborder ce sujet. Des orientations seront prises ultérieurement.

Monsieur FORTIN ne souhaite pas entendre qu'il convient de dépenser plutôt que d'économiser. Il est impossible de dépenser ce que l'on n'a pas. Malgré les divergences d'opinion, l'Assemblée comprend parfaitement la situation, et chacun a conscience que les efforts de rigueur budgétaire engagés ne l'ont pas été sans raison et qu'ils portent leurs fruits. Les éléments présentés sont objectifs, et quiconque aurait été en responsabilité aurait agi de la même manière pour redresser les finances de la commune.

En toute état de cause, les chiffres sont têtus, et ce que les élus veulent pour l'avenir de la collectivité, c'est que les engagements pris soient tenus car c'est le rôle d'un élu de prévoir ce qui va advenir dans les années futures. Il est souhaité qu'Ambérieu puisse continuer à prospérer et que les équipes suivantes puissent disposer d'outils financiers propres à engager les investissements nécessaires pour leur temps.

Monsieur MARINO MORABITO estime qu'en période d'inflation, ce sont également les citoyens qui sont pris en étau car ce sont eux qui financent le remboursement de la dette.

Monsieur FORTIN en convient, mais rappelle que tout le monde est confronté à cette inflation et se doit à ses obligations.

Nous sommes en période d'efforts et de prudence et nous essayons de faire au mieux avec les moyens en notre possession pour l'intérêt des ambarrois. Il dit, bien entendu, espérer des jours meilleurs comme tous.

*Intervention Monsieur CHRISTIN :*

*« Monsieur le Maire, Nous allons nous recentrer sur notre ville et notre territoire.*

*A l'échelle du territoire :*

*• Vous nous rappelez un manque de cohérence territoriale au sein de la Communauté de Communes (nous l'avons encore vu cette année avec le sujet des crématoriums, le*

tourisme...) et vous soulignez, pour la troisième année consécutive, la faible ambition intercommunale qui ne permet pas d'optimiser les ressources du bloc communal (nous l'avons encore vu cette année avec l'indifférence de la Communauté de Communes face aux enjeux du centre nautique notamment, le manque de concertation en gare...)

A l'échelle de la ville :

- Une hausse importante des recettes de fonctionnement cette année, à +12%, nous le savons avec notamment les fluides
- Une épargne en augmentation significative

En perspectives :

- Une hausse de la fiscalité de 7% en raison de la revalorisation des bases fiscales.
- La création de services supplémentaires au sein de la mairie pour 200 000€. Pourrions-nous avoir quelques précisions ?
- Les investissements habituels de fonctionnement et de maintenance, la ville ne réalisant plus d'investissements de projets depuis un moment et cela se poursuit.
- En page 43 puis dans votre conclusion, vous évoquez le fait de conserver les efforts et la rigueur de ces dernières années. Ces dernières années..., mais de quoi parle-t-on ? 9 ans, près de 9 ans de rigueur ! Aller nous fêterons les 10 ans l'année prochaine, dans cette même salle, même heure, même perspectives, même acteurs !

En attendant ce désespérant anniversaire, quel est le programme des années futures pour la vie quotidienne des habitants ?

Des investissements étatiques, pour reprendre vos mots, dus aux programmes et aux crédits extérieurs, de l'Etat jusqu'à la Communauté de Communes, en passant par la Région. Heureusement... Sans cela, disons les choses clairement, quid des investissements de la ville en elle-même ?

Quid des projets de votre ville ? Vous évoquez le plan de cession immobilier important réalisé. Oui il faut le dire là aussi, quand ça va mal, que vend -t-on ? Les bijoux de famille ! Alors que reste-il à vendre ? On peut déplorer un manque d'analyse sur les besoins de la ville et des habitants, très bien illustré par votre mode de gestion, que vous assumez, dans ce rapport, pleinement.

Je vous cite :

Les excédents actuels ont directement vocation à financer les lourdes opérations programmées d'ici la fin du mandat, afin de ne pas mobiliser de nouveau l'emprunt et de diminuer ainsi suffisamment la dette pour permettre, le cas échéant, à l'équipe municipale future (merci pour la gauche) de bénéficier d'une situation financière assainie en vue de ses projets.

Vous poursuivez par :

Il est à souligner que la partie opérationnelle du plan de mandat débutera à compter de 2023, mais principalement en 2024 et 2025, où les dépenses attendues seront significatives. De fait, les résultats de ces années à venir seront bien moins significatifs que ceux de ces deux dernières années. En conséquences, les élus de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey ont l'impératif devoir de poursuivre les efforts d'économies budgétaires engagés depuis deux ans et d'anticiper la dégradation attendue à compter de 2024.

En résumé vous allez appliquer la même méthode que sur votre premier mandat : 2 à 3 budgets de rigueur (2015 à 2017), 1 à 2 ans de pics d'investissements (2018) puis une dégradation des ratios et une chute des investissements (2019-2020) pour recommencer le cycle de la rigueur (2020-2023) puis 2 ans de pics d'investissements (2024-2025) puis une dégradation des ratios avant de nouvelles élections (2025- 2026).

*Significatif d'une gestion de rigueur, robotisée, au séquençage identique, quasiment à l'algorithme qui se répète d'un mandat à l'autre. De Gaulle puis Mitterrand disait chacun : « Je crains qu'après nous il n'y ait plus de vision politique mais uniquement des comptables ».*

*Lorsqu'une ville n'a pas l'état d'esprit d'oser et de se réinventer, alors oui on fait de la rigueur, on vend les bijoux de famille et on réalise des faux plans de gestion sous perfusion. Une situation qui fait patiner la ville quand d'autres avancent, se lient, Co construisent et réalisent des projets de ville réalistes, humanistes et participatifs.*

*La dette, oui, vous l'avez significativement baissée. Sans investissement et avec des emprunts limités, c'est normal. Nous n'allons pas vous le reprocher. Cependant, votre dette n'est pas une donnée du présent mais une donnée du futur. Car le sous-investissement de la rigueur depuis 9 ans entraînent des retards d'équipements, des infrastructures ou services qui ouvrent et qui sont sous dimensionnés. Les majorités futures devront ainsi investir et faire preuve d'audace et de créativité pour rattraper le retard. La voirie en est un parfait exemple. En soit, c'est une dette différée renforçant une gestion peu tenable, à la petite semaine.*

*C'est votre gestion, celle de la droite et du centre depuis 9 ans à Ambérieu. »*

Monsieur FORTIN dit ne pas être surpris du contenu de l'intervention et souligne une critique permanente. Il estime ne pas avoir à « faire de voyage dans le temps », il est élu depuis 2020 et se projette dans le présent mandat et le suivant.

Venir en permanence critiquer de manière quasi idéologique les efforts réalisés dans l'intérêt de la commune ne fait pas avancer le débat car au final, le groupe « Vivons Notre Ville » ne propose rien, dans une sorte de vide de construction. C'est un exercice facile à faire et une position confortable. Il aurait été apprécié pour une fois, a minima, que les avis convergent sur l'intérêt d'effectuer des efforts pour l'avenir et pour les prochains élus.

Toute l'équipe municipale a un objectif, un programme, qui est Ambérieu. Ce n'est pas de gaieté de cœur d'appliquer des recettes budgétaires, qui sont douloureuses pour tous. La présentation de budgets plus consistants aurait été préférée et plus agréable, si la Commune, notamment en termes de potentiel fiscal, avait été plus aisée. Ce n'est pas possible.

Ambérieu est également une Commune centre, sur laquelle pèse le poids des infrastructures utilisées par des habitants d'autres communes sans participation.

Reprocher des efforts réalisés dans l'intérêt de la Commune, ce n'est pas correct. Reprocher des projets liés à des dispositifs d'Etat, fortement subventionnés, n'est pas correct car il apparaît qu'ils vont profiter aux habitants. Il n'est pas pertinent de mener seul sur nos finances exclusives des projets isolés. Les projets sont calibrés au regard des capacités de financements et liées directement aux efforts financiers réalisés depuis deux ans.

Il est absolument nécessaire et impératif de poursuivre ces efforts sans quoi la ville se retrouverait dans une situation tout aussi obérée qu'il y a deux ans. Nous avons ainsi sorti la commune des difficultés dans lesquelles elle se trouvait. De fait, il est souhaité de se « tendre la main » afin que le travail se poursuive dans le même sens.

Monsieur CHRISTIN estime qu'être élu c'est avoir une vision dans le temps, que ce soit le passé, le présent et le futur. Il insiste sur le fait que le « copier / coller » apparaît entre les 2 mandats.

Il précise en corrigeant qu'il ne reproche pas la recherche de subventions sur les projets étatiques. Il se dit d'ailleurs satisfait de ces projets financés. Mais, Quid des projets de la ville elle-même. : Dans la presse, début janvier, l'ensemble des projets a été présenté, mais pas un seul projet n'est porté par la ville elle-même, sur l'ensemble de ses compétences. Il ajoute que « c'est là le sens de son intervention ».

Il souligne la présence du groupe dans toutes les commissions et de son travail ainsi que des idées et propositions apportées. Aussi, il dit qu'il n'a pas de leçon à recevoir sur ce point de convergence. Il dit parler de vision politique et de vision de territoire et de la ville. Il regrette que la majorité ne comprenne pas le sens de leur intervention.

Monsieur FORTIN fait le constat que le groupe reste dans une opposition pure et dure et stérile.

Monsieur GUERRY note la forte augmentation des fluides (+700 000€ en 2023). En effet, une crise énergétique existe. Certes la Ville a enfin réalisé l'arrêt d'éclairage public la nuit, mais il a fallu attendre la crise, comme beaucoup d'autres communes. Cependant, aujourd'hui, dans ce DOB, rien n'apparaît sur la transition énergétique. Quid des actions et investissements qui pourraient être fait en termes d'économie et de production d'énergie. Il ajoute que des investissements sur la production d'énergie avec annuités compensées par la vente d'énergie aurait pu être faits. Il y a urgence et il ne faut pas attendre 10 ans pour faire des économies d'énergie et que quelque chose apparaisse dans le futur budget.

Monsieur CHRISTIN souhaite revenir sur les débats dits « stériles » évoqués par Monsieur FORTIN qui selon lui sont des échanges démocratiques.

Monsieur FORTIN précise ses propos : les propositions sont stériles et non les débats.

Monsieur GUEUR précise que la diminution d'effectif est liée au départ de cadres notamment. Ils ont été remplacés en interne via une montée en compétence professionnelle d'agents en poste. L'augmentation des heures supplémentaires concernent des besoins sur les postes scolaires et Petite Enfance sur lesquels il est nécessaire d'apporter une adaptation.

Monsieur MARINO MORABITO déplore les heures supplémentaires sur le restaurant scolaire et a peur qu'en « tirant un peu trop sur la corde, le personnel craque ». Il souligne en page 29, le montant élevé des produits courants de fonctionnement qu'il saisit mal. Il souhaiterait davantage de temps pour décrypter ce rapport.

Monsieur FORTIN propose que la question sur ce sujet lui soit transmise par écrit et ainsi il pourra y répondre précisément. Il ajoute qu'il aurait aimé être interrogé en commission.

Monsieur MARINO MORABITO souligne que le délai de 6 jours est un délai court pour étudier le DOB

Monsieur le Maire rappelle en conclusion qu'il est heureux que la prudence ait été de mise ces dernières années, plutôt que de continuer d'investir de manière effrénée. Il insiste également qu'il est très heureux de voir les investissements des autres partenaires comme la Région, qui travaillent également pour le bien-être de la ville, des Ambarrois et au développement du territoire.

Il se remémore un soir d'avril 2020 où lors de l'installation du Conseil, des promesses avaient été faites d'être constructifs. Ce soir ce n'est pas le cas.

Monsieur CHRISTIN rappelle qu'il s'agit de la compétence de la région et que cela est donc normal.

Monsieur le Maire ajoute qu'il déplore l'expression « copier/coller » employée.

Madame QUELIN précise que ce qui est reproché, ce n'est pas de ne pas investir, mais c'est l'absence de présentation des projets sur les années, de vision à venir en dehors des programmes étatiques.

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration du bâtiment HAISSOR et souhaite citer deux autres exemples : Dans le programme de 2014 était évoqué le quartier de la gare et celui du quartier des savoirs. Autre engagement, celui du développement de la démographie, harmonieuse, maîtrisée, ce qui est le cas.

Monsieur le Maire conclut en précisant que le débat pourra se poursuivre lors de la présentation du budget 2023 au prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède :

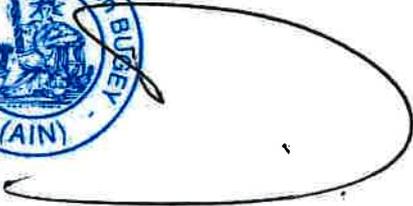
1. **PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires prises pour l'exercice 2023 et de la transmission du rapport prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

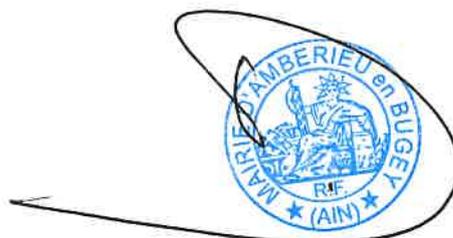
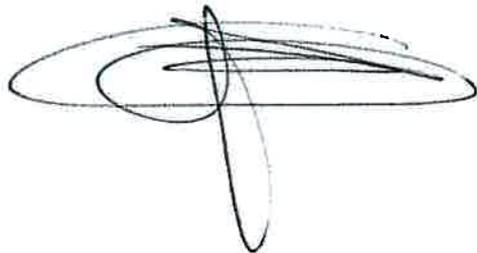
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230224-DEL\_2023\_01\_05-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023